

Déclaration préalable

Patrim : estimation de la valeur d'un bien immobilier

Module de calcul

Mis à jour le 27 avril 2017 - Direction de l'information légale et administrative (Premier ministre)

Vous munir de vos identifiants impots.gouv.fr (numéro fiscal et mot de passe)

Aide à l'estimation des biens immobiliers dans le cadre d'une déclaration d'ISF ou de succession, d'un acte de donation ou d'une procédure administrative (contrôle fiscal, expropriation), de la vente ou l'acquisition potentielle d'un bien immobilier ou pour le calcul des aides au logement.



Attention : Patrim ne couvre pas encore les ventes de biens situés en Alsace-Moselle et à Mayotte.

- <https://cfspart.impots.gouv.fr/LoginMDP> - Ministère chargé des finances

Articles connexes

- **Allocations logement (particuliers)**



**Mairie
de Nargis**

1, rue de la Mairie
45210 Nargis
02 38 26 03 04

accueil@mairie-nargis.fr

Source URL: <http://www.mairie-nargis.com/vie-pratique/urbanisme/declaration-prealable?publication=R34630>